

# ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE HALLE-SUR-SAALE

## JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE POUR LA MANIFESTATION SUIVANTE :

.....

Cette fiche de renseignement doit être remplie par toutes les personnes avant leur visite de la manifestation susmentionnée. Les données seront supprimées de manière irréversible par l'administration municipale quatre semaines après leur collecte. Le service santé municipal est autorisé à demander les données collectées dans la mesure où cela est nécessaire pour le suivi des personnes de contact. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous reporter à la note d'information sur la protection de la vie privée. Veuillez nous aider à assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes dans la zone urbaine de Halle-sur-Saale.

Le service administratif/l'endroit où vous allez : .....

Vos nom et prénom : .....

Votre adresse : .....

Votre numéro de téléphone : .....

La période de votre présence : .....

Par la présente, je confirme que les informations figurant ci-dessus sont véridiques et correctes. Je suis conscient(e) du fait que de fausses informations peuvent avoir des conséquences considérables sur la situation de santé publique.

Date, signature .....

## **Note d'information sur la protection de la vie privée :**

### **1. Nom et coordonnées du responsable**

La ville de Halle-sur-Saale, représentée par le maire, point de contact central par l'intermédiaire du centre de services pour l'engagement citoyen (DLZ Bürgerengagement) situé Marktplatz 1, D-06100 Halle et joignable au +49(0)345 22 10, traite vos données à caractère personnel dans le service santé municipal uniquement sur demande de l'autorité sanitaire.

### **2. Buts et bases juridiques du traitement**

Les données à caractère personnel sont collectées sur la base de l'Onzième Ordonnance relative aux mesures visant à enrayer la propagation du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 en Saxe-Anhalt (Elfte SARS-CoV-2-Eindämmungsverordnung – 11. SARS-CoV-2-EindV) § 1 al. 1 et 5 dans le but des enquêtes au stade de l'infection aiguë dans chaque cas individuel en rapport avec le virus SARS-CoV-2 et traitées conformément au § 28 de la loi allemande relative à la protection contre les infections (Infektionsschutzgesetz – IfSG).

Conformément au § 1 al. 5 de l'Onzième Ordonnance relative aux mesures visant à enrayer la propagation du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 en Saxe-Anhalt (Elfte SARS-CoV-2-Eindämmungsverordnung – 11. SARS-CoV-2-EindV), les données suivantes sont collectées : nom de famille et prénom, adresse complète, numéro de téléphone, période et endroit du séjour.

### **3. Destinataires ou catégories de destinataires**

Pour accomplir cette tâche, vos données peuvent être transmises uniquement au service santé municipal.

Nous ne procédons à aucun transfert à un pays tiers.

Par ailleurs, vos données sont transmises seulement dans le cas où il existe une obligation juridique ou si vous avez donné votre accord.

### **4. Durée d'enregistrement**

Les données doivent être supprimées de manière irréversible par l'administration municipale quatre semaines après la collecte conformément au § 1 al. 5 de l'Onzième Ordonnance relative aux mesures visant à enrayer la propagation du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 en Saxe-Anhalt (Elfte SARS-CoV-2-Eindämmungsverordnung – 11. SARS-CoV-2-EindV). Le service santé municipal est autorisé à demander les données collectées dans la mesure où cela est nécessaire pour le suivi des personnes de contact. Tout transfert des données transmises par le service santé municipal et toute utilisation par celui-ci à des fins autres que le suivi des personnes de contact sont exclus. Les données transmises au service santé municipal doivent être supprimées immédiatement par celui-ci de façon irréversible dès que les données ne sont plus nécessaires pour le suivi des personnes de contact.

### **5. Droits des personnes concernées**

Vous avez le droit à l'information concernant vos données à caractère personnel qui sont enregistrées chez nous (art. 15 du RGPD) ainsi qu'à la rectification (art. 16 du RGPD) ou à la suppression et/ou à la limitation du traitement (art. 17, 18 du RGPD). En outre, il existe un droit d'opposition (art. 21 du RGPD) au traitement dans la mesure où il ne sert pas uniquement à accomplir la tâche ainsi qu'un droit de transférabilité (art. 20 du RGPD) des données que vous mettez à disposition.

Dans le cas où vous faites valoir vos droits susmentionnés, la ville de Halle-sur-Saale vérifie si les conditions légales sont remplies.

Par ailleurs, il existe un droit de recours auprès du délégué régional à la protection des données de la Saxe-Anhalt, Leiterstraße 9, D-39104 Magdebourg, tél : +49(0)391 81803-0, e-mail : [poststelle@lfd.sachsen-anhalt.de](mailto:poststelle@lfd.sachsen-anhalt.de), site internet : [www.datenschutz.sachsen-anhalt.de](http://www.datenschutz.sachsen-anhalt.de).

### **6. Obligation de fournir des données**

Vous êtes tenu(e) de mettre à disposition les données sur la base de l'Onzième Ordonnance relative aux mesures visant à enrayer la propagation du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 en Saxe-Anhalt ainsi que conformément au § 28 de la loi allemande relative à la protection contre les infections, à l'art. 9 al. 1 let. b du RGPD et au § 26 al. 3 p. 1 de la loi fédérale allemande relative à la protection des données (Bundesdatenschutzgesetz – BDSG).

Vous obtiendrez de plus amples informations relatives à la protection des données auprès de notre délégué à la protection des données, Marktplatz 1, D-06100 Halle-sur-Saale, tél : +49(0)345 221 4698, e-mail : [datenschutz@halle.de](mailto:datenschutz@halle.de), que vous pouvez contacter pour toutes questions.